



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Albanie

Question écrite n° 1751

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dossier du partenariat économique, financier et commercial entre la France et l'Albanie. En 2001, la situation économique albanaise s'est améliorée. La concurrence a été introduite dans le secteur bancaire, la libéralisation de la téléphonie mobile a été menée à terme et le secteur énergétique (la filière du pétrole et de la production d'électricité) sera privatisé dans un proche avenir. Aujourd'hui, les autorités albanaises se sont fixé pour principal objectif de développer les infrastructures du pays. Cela permettrait à des secteurs comme le bâtiment et le tourisme de décoller, et à toute l'économie de se diversifier. Mais il faut pour cela que l'Albanie puisse bénéficier d'une augmentation notable des investissements étrangers sur son sol. Or cet Etat pâtit d'une mauvaise image, qui décourage les entreprises étrangères, et notamment françaises. Compte tenu de ces éléments et du fait que l'Albanie constitue un marché en devenir, elle lui demande de lui indiquer la politique qu'il entend mener à destination de cet Etat dans le but d'inciter les entreprises et investisseurs français à prendre une place de choix dans son économie.

Texte de la réponse

La France, depuis longtemps engagée dans une politique de soutien aux réformes économiques initiées par le gouvernement albanais, cherche à accélérer le développement de ses relations commerciales avec l'Albanie, encore trop modestes (pour l'Albanie, la France est son douzième fournisseur avec un volume total d'exportations de 12 millions d'euros, et septième client avec un volume total d'importations de 2 millions d'euros en 2001). Son action forte et continue se matérialise par la présence d'une antenne économique et commerciale, placée sous la tutelle de la mission économique de Rome, qui offre une totale assistance aux entreprises françaises désireuses d'investir en Albanie. Dans ce cadre, notre représentation commerciale en Albanie a participé au séminaire sur l'Europe du Sud-Est, qui a eu lieu à Paris le 13 novembre 2002 sous l'égide du Centre français du commerce extérieur, dont le but a été de mieux appréhender les opportunités d'investissements dans la zone et notamment en Albanie. Parallèlement à ces actions commerciales, la politique d'aide au développement menée par la France en Albanie s'appuie essentiellement sur les programmes des institutions financières internationales (banque européenne d'investissement/banque européenne pour la reconstruction et le développement), lesquelles participent directement à la reconstruction économique du pays. Chaque fois qu'il est possible, les entreprises françaises répondent aux appels d'offres publiés pour les opérations réalisées dans les domaines portuaire, routier, hydroélectrique ou encore téléphonique. Alors que le nouveau gouvernement Nano, investi le 29 juillet 2002, s'est engagé à accélérer le train de réformes économiques et fait de la lutte anticorruption l'une de ses priorités absolues, le renforcement des actions bilatérales et multilatérales est de nature à apporter une nouvelle dynamique dans le renforcement de la présence française en Albanie.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1751

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 août 2002, page 2872

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4964